



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 5 décembre 2017 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Luc Guérin, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Roy Catto, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2017-12-308

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2017-12-309

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 soit accepté tel que présenté.

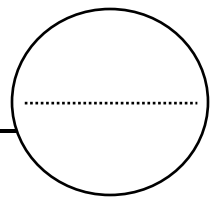
ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

2 citoyens sont présents mais non pas de question.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-12-310

4A - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Roy Catto, conseiller et résolu unanimement d'accepter le calendrier suivant et d'en faire avis public selon lequel les séances régulières se tiendront chaque premier mardi du mois à 20h00 à la salle du conseil municipal situé au 505 rue Frontière à Hemmingford à l'exception du mois de janvier dont la séance aura lieu le 1^{er} mercredi du mois à 20h.

Calendrier des séances du Conseil municipal	
- 3 janvier 2018 (mercredi à 20h) Exception – retour des Fêtes	- 3 juillet 2018
- 6 février 2018	- 7 août 2018
- 6 mars 2018	- 4 septembre 2018
- 3 avril 2018	- 2 octobre 2018
- 1er mai 2018	- 6 novembre 2018
- 5 juin 2018	- 4 décembre 2018

ADOPTÉE

2017-12-311

4B – PRÉSENTATION DU PROJET DE REGLEMENT NO.310 – RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE TAXATION 2018

Considérant que l'adoption d'un budget nécessite l'établissement de taux de taxes foncières générales et la taxe pour la quote-part de la Sûreté du Québec de même que des tarifs relatifs aux compensations pour les services municipaux pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

Considérant que le présent règlement amende les tarifs fixés par les règlements précédents sur les compensations pour services municipaux;

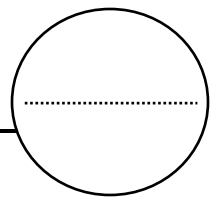
Considérant qu'une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service de loisirs fourni par le comité municipal du Centre récréatif et de la bibliothèque communautaire de Hemmingford avec le Canton de Hemmingford et ceci au prorata de la population, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de cette entente seront imposés à même le taux de taxe foncière générale;

Considérant qu'une entente a été signée pour la répartition des frais d'exploitation du service pour la protection contre les incendies avec le Canton de Hemmingford et ceci au prorata de la population, soit 70% pour le Canton de Hemmingford et 30% pour le Village de Hemmingford et que les coûts de ces ententes seront imposés par un tarif fixe annuel;

Considérant que le projet de tarification établi les taux de la façon suivante :



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



TAXATION	2018
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	0.80\$ / 100\$ D'ÉVALUATION
ENTRETIEN AQUEDUC	158 \$
ENTRETIEN ÉGOUTS	180 \$
FRONTIÈRE INFRASTRUCTURES	88,00 \$
ORDURES	150.60 \$
RECYCLAGE	37,50 \$
INCENDIE	165,50 \$

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le projet de règlement no.310 tel que déposé.

ADOPTÉE

2017-12-312

4C - AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE TAXATION 2018

Howard Silverman, conseiller donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine séance un règlement déterminant les tarifs de taxation pour l'année 2018. La présentation du projet de règlement a eu lieu à cette même séance régulière du 5 décembre 2017.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

4D - LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES

Une liste détaillée des comptes à recevoir au 28 novembre 2017 est remise aux membres du conseil municipal, pour lecture seulement, et présente une somme à recevoir

- De 67 453.67\$ comprenant les taxes 2017, les droits de mutations, permis, licence de chien
- Ainsi qu'un montant à recevoir de 12 524.07\$ pour l'année 2016.

La secrétaire-trésorière confirme que des lettres ont été adressées durant le mois de novembre à chaque propriétaire qui a un compte à payer pour l'année 2015 et 2016, les avisant du délai requis pour paiement avant d'être sur la liste des immeubles pour vente pour non-paiement de taxes.

La secrétaire-trésorière avise le conseil, qu'une nouvelle liste sera remise à la séance du mois de janvier 2018 avec la liste des immeubles pour vente pour non-paiement de taxes.

Le conseil accuse réception de la liste des personnes endettées.

2017-12-313

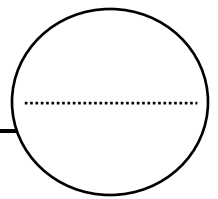
4E – CADEAU DE NOËL – EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Sur une proposition de Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers qu'un cadeau de 100\$ en argent soit remis à chaque employé travaillant plus de 10hrs par semaine et un cadeau de 50\$ pour les employés travaillant moins de 10hrs par semaine à titre de remerciement en guise de cadeau de Noël.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-12-314

4F – RÉPARATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE – HÔTEL DE VILLE

- Considérant que la pompe du système de chauffage de l'hôtel de ville est brisée ;
- Considérant que l'entrepreneur Moise & Poirier, qui effectue les travaux d'entretien sur le système de chauffage, nous a remis une soumission pour un montant de 1 908.00\$ plus les taxes applicables ;
- Considérant que cette soumission inclut les frais de réparation, de déplacement ainsi que la main d'œuvre pour l'installation ;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers d'accorder le mandat de réparation de la pompe à Moise & Poirier pour un montant de 2 193.72 taxes incluses et de transférer les fonds du compte 02-140-00-141 au compte 02-130-00-522.

ADOPTÉE

2017-12-315

4G - AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NO. 311 – RÉVISANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX SUITE À L'ÉLECTION MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017

Lucie Bourdon, conseillère, donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement no.311 *révisant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* suite à l'élection municipale du 5 novembre 2017.

L'objet de ce règlement est de réviser le règlement numéro 263 et ses amendements relatifs au *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*, adopté le 1^{er} novembre 2011, suite à l'élection municipale du 5 novembre 2017, conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

2017-12-316

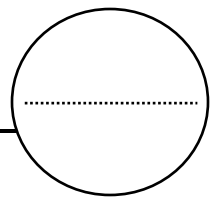
4H - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 311 – RÉVISANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX SUITE À L'ÉLECTION MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017

- Considérant que suite à l'élection municipale du 5 novembre 2017, la Municipalité a l'obligation de réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, conformément aux dispositions des articles 10, 11 et 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;
- Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Lucie Bourdon lors de cette même séance du 5 décembre 2017 ;
- Considérant que la nouvelle version du règlement est identique à celle en vigueur auparavant ;
- Considérant que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;
- Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard (2) deux jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers :



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



- D'adopter le projet de règlement no.311 règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux du Village de Hemmingford, et ce, sans changement, suite à l'élection municipal du 5 novembre 2017;
- De publier un avis public portant sur le projet de règlement et qui comprend, entre autres informations, un résumé du projet de règlement, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;
- De prévoir l'adoption du règlement numéro 311 à la séance régulière du 3 janvier 2018.

ADOPTÉE

2017-12-317

4I – ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER HEMMINGFORD

Pour donner effet à la résolution numéro 2017-05-162 en date du 16 mai 2017;

Attendu que la municipalité doit déplacer l'assiette d'une rue (lots 6 100 304 et 6 100 311 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Huntingdon) et déplacer un sentier (lot 6 100 310 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Huntingdon) pour faciliter le développement immobilier;

Attendu que la municipalité doit fermer une section de rue et l'échanger contre un autre terrain en procédant à la fermeture de la rue par résolution et faire de même pour le sentier;

Attendu que le conseil juge approprié qu'une partie de la rue (lots 6 100 304 et 6 100 311 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Huntingdon) perde officiellement son caractère de rue (domaine public) et que la partie qu'elle acquiert (lot 6 100 307 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Huntingdon) obtienne officiellement son caractère de rue (domaine public);

Attendu que le conseil juge également approprié que le sentier (lot 6 100 310 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Huntingdon) perde officiellement son caractère de sentier (domaine public) et que la partie qu'elle acquiert (lot 6 100 306 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Huntingdon) obtienne officiellement son caractère de sentier (domaine public);

Attendu que dans le cadre de la présente fermeture, aucune personne ne subit de préjudice;

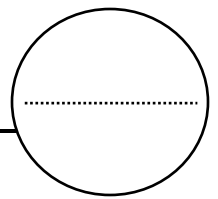
En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers :

- Que la municipalité du Village de Hemmingford procède à la fermeture et l'abolition du caractère de rue des lots 6 100 304 et 6 100 311 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Huntingdon, et du caractère de sentier du lot 6 100 310 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Huntingdon ;
- Que la municipalité échange les lots 6 100 304 et 6 100 311 contre le lot 6 100 307 pour déplacer l'assiette de la rue;
- Que la municipalité échange le lot 6 100 310 contre le lot 6 100 306 pour déplacer le sentier prévu au développement immobilier.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-12-318

4J - REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL – ARTICLE 6 LEDMM

Les règles prévues au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux prévoit que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 4° du premier alinéa de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, lorsque sa valeur excède celle fixée par le code, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une déclaration écrite par ce membre auprès du secrétaire-trésorier de la municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le secrétaire-trésorier tient un registre public de ces déclarations. Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un extrait de ce registre qui ne contient aucune déclaration à ce jour.

2017-12-319

4K - AJUSTEMENT DES SALAIRES SELON LA GRILLE DÉPOSÉE

Faisant suite à une rencontre du Conseil municipal, Luc Guérin présente la grille proposant les ajustements des salaires couvrant l'année 2018 ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que l'ajustement des salaires pour l'année 2018 soit établi selon la grille déposée.
- Que Monsieur le Maire Drew Somerville devra signer au nom de la municipalité la grille déposée pour les salaires 2018.

2017-12-320

4L - INDICE AU COÛT DE LA VIE POUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Considérant que le règlement 304 concernant la rémunération des élus stipule une indexation selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec ;

Considérant que le conseil du Village de Hemmingford a décidé pour cette année de refuser l'indexation à leur rémunération ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité du Village de Hemmingford annule l'indexation de la rémunération des élus, et ce, pour l'année 2018 seulement.

ADOPTÉE

2017-12-321

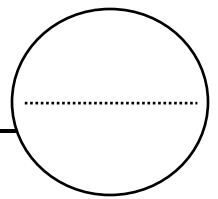
4M – APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Roy Catto, conseiller et résolu unanimement par les conseillers qu'afin d'équilibrer le budget 2017, la somme de 100 000\$ soit appropriée du surplus non affecté.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-12-322

4N - APPROPRIATION DE SURPLUS GÉNÉRAL – INGÉNIEUR PROJET AVENUE CHAMPLAIN ET MARGARET

Considérant que la Municipalité a mandaté la firme Avizo Expert -conseil (résolution 2017-03-069) pour la réalisation des plans et devis et d'une mise à jour des coûts de construction pour des travaux d'infrastructures des avenues Margaret et Champlain ;

Considérant que les frais d'ingénieur pour la réalisation des plans et devis ainsi que la mise à jour des coûts de construction pour des travaux de remplacement d'infrastructures des avenues Margaret et Champlain est de 61 856.55\$ taxes incluses ;

Considérant que les frais engendrés par ce projet en 2017 sont de 18 769.67\$ taxes incluses ;

Considérant que ce montant n'était pas prévu au budget de 2017 ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers d'approprié le montant de 18 769.67\$ du surplus général afin de palier à cette dépenses non prévu au budget de 2017.

ADOPTÉE

4O- SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT SUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

La séance extraordinaire au cours de laquelle le conseil municipal adoptera le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier se tiendra le mardi 19 décembre 2017 dès 18h30 à la salle du conseil située au 505, Frontière, à Hemmingford. Un avis public sera publié huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget sera adopté.

2017-12-323

4P - FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Roy Catto, conseiller, et résolu unanimement que le bureau municipal soit fermé à partir de lundi 25 décembre 2017 jusqu'au 5 janvier inclusivement pour la période des fêtes.

ADOPTÉE

2017-12-324

5A – DEMANDE DE TRAVAUX À HYDRO-QUÉBEC

Considérant que la Municipalité est responsable des lumières de rues afin d'assurer la sécurité de ses citoyens ;

Considérant que 3 lumières de rues sont installées près de la ligne haute tension d'Hydro-Québec ;

Considérant que les électriciens refusent de faire des réparations au dites lumières de rues pour des raison de sécurité ;

Considérant que la Municipalité doit demander à Hydro-Québec de déplacer les 3 lumières afin de les rendre sécuritaire lors de travaux de réparation ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Christopher Hill, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers de demander à Hydro-Québec d'effectuer le déplacement des trois lumières de rues et s'engage à défrayer les coûts liés aux travaux de déplacements.

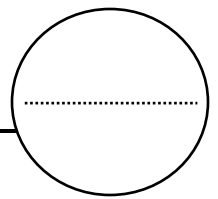
ADOPTÉE

6A-RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois de novembre 2017.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 51 729 gallons par jour durant le mois de novembre. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2017-12-325

7C – NETTOYAGE – PUISARDS, REGARD D'ÉGOUT ET UN PUIT

Considérant que nous devons procéder au nettoyage de 47 puisards, 7 regards d'égout et 1 puit aux étangs ;

Considérant que l'entreprise Veolia nous a remis une soumission pour effectuer le nettoyage pour un montant de 2 009.68\$ taxes en sus ;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'accorder le mandat de nettoyage des 47 puisards, 7 regards et 1 puit aux étangs à la compagnie Veolia pour un montant de 2 310.63\$ et de transféré les fonds du compte 02-415-10-641 au compte 02-415-00-445.

ADOPTÉE

9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

M. Martin Éthier, inspecteur municipal, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de novembre 2017

Nombre de permis émis :	9
Valeur des travaux :	106 400\$

2017-12-326

9B – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA – 517 FRONTIÈRE

Attendu que les membres du conseil municipal du Village de Hemmingford prennent connaissance d'une demande de permis pour le 517 Frontière, concernant la zone CV-1, en vertu du PIIA;

Attendu que la présente demande vise à autoriser le remplacement des fenêtres du 2^e étage en façade et sur le côté droit par des fenêtres à guillotine de dimension de 50" x 32" en vinyle avec 12 carreaux avec une séparation horizontale ;

Attendu que les travaux proposés s'harmonisent avec le milieu immédiat et environnant ;

Attendu la recommandation no CCU2017-013 du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour le remplacement des fenêtres du 2^e étage en façade et sur le côté droit par des fenêtres à guillotine de dimension de 50" x 32" en vinyle avec 12 carreaux avec une séparation horizontale ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la demande de permis pour le remplacement des fenêtres du 2^e étage en façade et sur le côté au 517 Frontière et autorise l'émission du permis.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-12-327

9C – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA – 570 FRONTIÈRE

- Attendu que les membres du conseil municipal du Village de Hemmingford prennent connaissance d'une demande de permis pour le 570 Frontière, concernant la zone HA-5, en vertu du PIIA;
- Attendu que la présente demande vise à autoriser l'installation d'une enseigne, pour un usage complémentaire autorisé, de dimension de 2 pieds par 2 pieds sur un poteau installé en cour avant ;
- Attendu que les travaux proposés s'harmonisent avec le milieu immédiat et environnant ;
- Attendu la recommandation no CCU2017-014 du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour l'installation d'une enseigne, pour un usage complémentaire autorisé, de dimension de 2 pieds par 2 pieds sur un poteau installé en cour avant ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Christopher Hill, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la demande de permis pour l'installation d'une enseigne, pour un usage complémentaire autorisé au 570 Frontière et autorise l'émission du permis.

ADOPTÉE

2017-12-328

9D – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA – 556 FRONTIÈRE

- Attendu que les membres du conseil municipal du Village de Hemmingford prennent connaissance d'une demande de permis pour le 556 Frontière, concernant la zone HA-3, en vertu du PIIA;
- Attendu que la présente demande vise à autoriser le remplacement de 3 portes noires dont 2 au rez-de-chaussée sans fenêtre et une à l'étage avec fenêtre ;
- Attendu que la proposition s'agence bien à son environnement et qu'elle constitue une amélioration ;
- Attendu la recommandation no CCU2017-01 du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour le remplacement de 3 portes noires dont 2 au rez-de-chaussée sans fenêtre et une à l'étage avec fenêtre ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Roy Catto, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la demande de permis pour le remplacement de 3 portes au 556 Frontière et autorise l'émission du permis.

ADOPTÉE

2017-12-329

9E – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA – 477 CHAMPLAIN

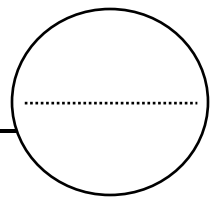
- Attendu que les membres du conseil municipal du Village de Hemmingford prennent connaissance d'une demande de permis pour le 477 Champlain, concernant la zone MX-1, en vertu du PIIA;
- Attendu que la présente demande vise à autoriser l'installation de revêtement extérieur sur le côté ouest par du revêtement en bardeau de cèdre, identique à celui du côté droit du bâtiment ;
- Attendu que la proposition s'agence bien à son environnement et qu'elle constitue une amélioration ;
- Attendu la recommandation no CCU2017-016 du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour l'installation de revêtement extérieur sur le côté ouest, par du revêtement en bardeau de cèdre, identique à celui du côté droit du bâtiment ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Christopher Hill, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la demande de permis pour l'installation de revêtement extérieur en bardeau de cèdre, au 447 Champlain et autorise l'émission du permis.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-12-330

9F-DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 366 888 RUE CURRY

- Considérant que la demande de permis est assujettie au règlement de dérogation mineure ;
- Considérant que la demande vise à autoriser un frontage de 12.49 mètre alors que la réglementation prévoit un minimum de 13 mètres ;
- Considérant que les travaux consistent au lotissement du terrain pour la réalisation de 2 unités jumelés ;
- Considérant que le conseil consultatif en urbanisme de la Municipalité recommande (recommandation no CCU 2017-017) au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure ;
- Considérant que la demande peut être considérée comme mineure ;
- Considérant que l'application stricte de la réglementation cause un préjudice au demandeur ;
- Considérant que la demande est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;
- Considérant que le Conseil est d'avis que cette dérogation mineure ne causera pas de préjudice au voisinage ;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Roy Catto, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la présente demande de dérogation mineur soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉE

2017-12-331

9G – ADOPTION - RÈGLEMENT NO292-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.292 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

- Attendu qu' une municipalité peut modifier son plan d'urbanisme en vertu de l'article 109 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- Attendu que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a autorisé l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité du Canton de Hemmingford via l'avis publié le 5 novembre 2016 ;
- Attendu que la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement URB-205-4-2017 le 12 avril 2017 et que ce dernier est entré en vigueur le 12 juin 2017 ;
- Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford a six (6) mois pour adopter des règlements de concordance afin de se conformer au règlement URB-205-4-2017 de la MRC ;
- Attendu qu' un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 14 novembre 2017 ;
- Attendu qu' un projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 14 novembre 2017 ;
- Attendu que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

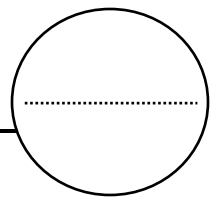
En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le règlement 292-1 modifiant le plan d'urbanisme no. 292 soit adopté, tel que déposé ;
- De transmettre le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un avis préliminaire sur la conformité du règlement.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-12-332

9H – ADOPTION - RÈGLEMENT NO293-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.293 CONCERNANT LE ZONAGE

- Attendu qu' une municipalité peut légiférer en matière de zonage en vertu de l'article 113 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Attendu que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a autorisé l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité du Canton de Hemmingford via l'avis publié le 5 novembre 2016;
- Attendu que la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement URB-205-4-2017 le 12 avril 2017 et que ce dernier est entré en vigueur le 12 juin 2017;
- Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford a six (6) mois pour adopter des règlements de concordance afin de se conformer au règlement URB-205-4-2017 de la MRC;
- Attendu qu' un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 14 novembre 2017;
- Attendu qu' un projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 14 novembre 2017 ;
- Attendu que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Roy Catto, conseiller et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le règlement numéro 293-3 amendant le règlement de zonage numéro 293 soit adopté, tel que déposé ;
- De transmettre le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un avis préliminaire sur la conformité du règlement.

ADOPTÉE

2017-12-333

9I – ADOPTION - RÈGLEMENT NO294-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.294 CONCERNANT LE LOTISSEMENT

- Attendu qu' une municipalité peut légiférer en matière de lotissement en vertu de l'article 115 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Attendu que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a autorisé l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité du Canton de Hemmingford via l'avis publié le 5 novembre 2016;
- Attendu que la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement URB-205-4-2017 le 12 avril 2017 et que ce dernier est entré en vigueur le 12 juin 2017;
- Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford a six (6) mois pour adopter des règlements de concordance afin de se conformer au règlement URB-205-4-2017 de la MRC;
- Attendu qu' un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 14 novembre 2017;
- Attendu qu' un projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 14 novembre 2017 ;
- Attendu que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

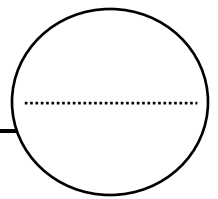
En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Christopher Hill, conseillère et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- Que le projet de règlement numéro 294-2 amendant le règlement de zonage numéro 294 soit adopté, tel que déposé ;
- De transmettre le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un avis préliminaire sur la conformité du règlement.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



CORRESPONDANCE

2017-12-334

11 -DON – DÉPOUILLEMENT ARBRE DE NOËL

Le comité du Centre Récréatif de Hemmingford organise, comme tous les ans, le dépouillement d'arbre de Noël.

Considérant que cette année près de 200 enfants se sont inscrits à l'activité ;

Considérant qu'il demande une aide financière afin d'accomplir cette tâche ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 500\$ leur soit accordé.

ADOPTÉE

QUESTIONS DIVERSES

2017-12-335

12A- MANDAT D'INGÉNIEUR POUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUTS MUNICIPAUX PROJET DE GESTION CONTRACTION PASCAL USEREAU INC.

Considérant les projets de multi logement sur la rue Keddy et Goyette de l'entrepreneur Gestion Construction Pascale Usereau inc. ;

Considérant que l'entrepreneur Gestion Construction Pascal Usereau nous demande d'effectuer un nouveau branchement au système d'égout municipaux ;

Considérant que l'ingénieur de la Municipalité doit approuver les plans ;

Considérant qu'Avizo Expert-Conseil nous a remis une soumission au montant de 605\$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Christopher Hill, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'accorder le mandat à la firme Avizo Experts-Conseil pour la vérification des plans pour un montant de 605\$ plus taxes.

ADOPTÉE

2017-12-336

12B -CADEAU – ARCHIE FREEDMAN

Considérant que Monsieur Archie Freedman effectue du bénévolat depuis plusieurs années pour la Municipalité du Village et du Canton de Hemmingford lors des journées d'apport volontaires au Centre de recyclage ;

Considérant que les Municipalités désirent remercier Monsieur Freedman ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Christopher Hill, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers d'offrir un montant de 100\$ à Monsieur Freedman afin de le remercier pour ses heures de bénévolat et que ce cadeau soit partagé également entre la municipalité du Village et du Canton de Hemmingford.

ADOPTÉE

2017-12-337

12C -DON – ÉGLISE UNIE LACOLLE

Considérant la demande d'aide financière de l'Église Unie Lacolle pour la réalisation d'un projet à la Résidence Belle Élène ;

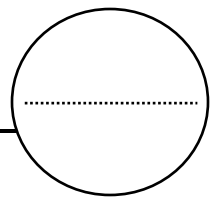
Considérant que la Municipalité a rencontré ses exigences en matière de financement pour l'année 2017 ;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers de refusé la demande d'aide financière car la Municipalité a déjà rencontré ses exigences en matières de financement pour l'année 2017.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-12-338

12D -APPUI MORAL, ÉGLISE UNIE DE LACOLLE

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers :

-D'appuyer le partenariat entre l'Église Unie de Lacolle et la Résidence Belle Élène afin d'offrir des activités hebdomadaires aux résidents, la plupart provenant de Hemmingford ;

- D'envoyer la résolution d'appui à l'Église Unie de Lacolle qui demande une subvention à L'Église Unie du Canada pour aider à réaliser le projet.

ADOPTÉE

2017-12-339

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 5 DÉCEMBRE 2017

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés et à payer au 5 décembre 2017. Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que les comptes payés du 14 novembre au 5 décembre 2017 soient acceptés au montant de 18 190.24\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 5 décembre 2017 soient payés au montant de 8 736.80\$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

Deux citoyens présents et ils ont quelques questions concernant la présente séance.

2017-12-340

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h30 sur une proposition de Lucie Bourdon, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2017.
